

M. Ganchou Alain  
8 chemin de Lou Ploc  
33610 Cestas

Objet: lettre Enquête Publique Domaine de Lartigue

Cestas le 20/02/2023

A l'attention de M. le commissaire enquêteur, M. Blangureau

M. le commissaire,

Suite au projet de lotissement Lartigue 1 et Lartigue 3

Voici notre avis de citoyen

### 1/ D'ordre général:

Tout d'abord aucune véritable consultation des habitants de Cestas concernés si ce n'est une rencontre sur une place avec 20 personnes et une réunion en mairie avec 10 habitants invités limités du projet.

Ensuite une mairie renvoyant le projet à la loi SRU (25% de LLS).

Par ailleurs le SNC Domaine de Lartigue nous a envoyé une lettre affirmant que le terrain était privé et que l'on ne pouvait empêcher les propriétaires de récolter leurs pins donc de défricher.

### 2/ D'ordre sociétal

a) Tout d'abord la gestion de l'eau.

Suite aux travaux danger d'assèchement des pins environnants : danger d'incendie

Puis la gestion des eaux pluviales avec une station d'épuration à mettre aux normes

Danger de rejet des eaux en surcharge hydraulique dans l'eau Bourde.

Nécessité de mettre des filtres à grille dans les fossés pour filtrer la saumure de ruissellement.

b) La sécurité de l'air des citoyens et des collègues

L'élévation du CO<sub>2</sub> associée à l'augmentation de la circulation avenue Jean Moulin et avenue Salvator Allende : 30% population a +65 ans  
Problème de santé

Le MARE recommande des déplacements doux.

La piste cyclable ne va pas jusqu'à GAZINET.

c) La sécurité routière posera un gros problème.

On attend plus de 1000 véhicules supplémentaires avec des boudons le matin en direction de l'A 63 et le soir retour des véhicules.

d) La pollution sonore liée à l'augmentation

du trafic routier et la destruction de la forêt de pins qui constituait un mur anti-bruit

Fas de revêtement anti-bruit avenue Jean Moulin et avenue Salvator Allende ainsi que l'A 63.

Risque de troubles du sommeil et de stress.

e) risque de feuse de forêt

Une bande de 5m par le SDIS associée à une zone EBC est obligatoire.

Tout cela est-il réalisé ?

### 3/ D'ordre écologique

a) Malgré un avis négatif de la MRAE, la préfecture a autorisé un défrichage engendrant des désavantages écologiques.

Le SNC Domaine de Lantique ignore de fait la Région et le Schaddet.

Le devis est la mise en œuvre de "compensations":  
reboisement de 22ha de préséles (Bierston)  
versement d'indemnités au F.S.F.B.

"Eviter" a été esquivé par les partenaires.

"Compenser" reste opaque pour le public.

b) La station d'épuration étant non conforme l'eau Bourde reste polluée par le rejet de la station. (non conforme depuis 2016)  
Non conformité enteraire mise en demeure de la commune quant à la construction de nouveaux logements.  
280 000 m<sup>3</sup> rejetés / 20% non traités.

c) Impact sur les espèces protégées

Disparition des écureuils

Où sont passés les charnells (zone de passage)

Que deviennent les sangliers.

Différents espèces d'oiseaux.

Réduire le projet aurait été plus adapté que compenser au profit de

Bierston.

Respectueusement dt 